

# Fiche descriptive DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Sports Equestres



## Référencement au RNCP

DEJEPS Perfectionnement Sportif, mention Sports Equestres, [fiche RNCP n°4863](#)

## Prérequis

- être âgé(e) de 18 ans révolus,
- être titulaire d'une licence fédérale pratiquant et de compétition en cours de validité,
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique y compris en compétition et à l'encadrement des activités sportives et y compris l'équitation de moins de 3 mois,
- être détenteur de l'attestation de suivi de stage PSC1 ou d'un titre équivalent soit le BNS ou l'AFPS,
- être titulaire des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) obtenues soit par test soit par équivalence,
- disposer d'un cheval du niveau requis en compétition dans la discipline support choisie, ainsi qu'un cheval d'instruction ou jeune cheval pour suivre les cours de pédagogie ou formation du jeune cheval
- disposer d'un ordinateur ou d'une tablette et d'une connexion internet suffisante pour travailler sur la plate-forme de formation à distance et se connecter aux visios

1/4

## Conditions d'entrée

EPEF réglementaires ou équivalences : Annexe I de [l'Arrêté du 21 septembre 2018 portant création de la mention « sports équestres » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif »](#)

Dates et lieu des TEP au FERO : 1<sup>er</sup> juillet 2021, 22 novembre 2021 à la Maison du Poney, 12 rue de la Mare, 17139 Dompierre sur Mer

Dispenses et équivalences pour entrer en formation DEJEPS : Annexe III de [l'Arrêté du 21 septembre 2018 portant création de la mention « sports équestres » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif »](#)

Positionnement : 1<sup>er</sup> juillet et 22 novembre 2021

## Objectifs

Certification du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention Sports Equestres, inscrit au RNCP, diplôme de niveau 5.

## Objectifs pédagogiques

4 UC présentées

- UC 1 : Être capable de concevoir un projet d'action
- UC 2 : Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- UC 3 : Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans les sports équestres
- UC 4 : Être capable d'encadrer les sports équestres en sécurité

Pour être reçu et diplômé du DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Sports Equestres, le candidat doit avoir validé les 4 UC. Les UC ne se compensent pas entre elles.

## Objectifs opérationnels

- Réguler son intervention en fonction des publics ;
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ;
- Encadrer un individu ou un groupe de sportifs dans le cadre de ses interventions pédagogiques.
- Adapter l'organisation de la sécurité des sportifs en fonction de leur niveau ;
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline ;
- Conduire une démarche d'enseignement ;
- Conduire une démarche d'entraînement ;
- Conduire des actions de formation.
- Concevoir le projet d'action de la structure ;
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- Animer une équipe de travail ;
- Promouvoir les actions programmées ;
- Gérer la logistique des programmes d'action ;
- Animer la démarche qualité.

## Modalités d'accès

Le candidat contacte la coordinatrice de formation par mail / téléphone pour vérifier que la formation correspond bien au profil. Si non, le candidat est réorienté vers une autre formation du catalogue.  
Si oui, envoi par mail au candidat de toutes les informations relatives à la prochaine session de formation  
Inscription aux TEP et sélections (positionnement) si le candidat n'a pas les équivalences correspondantes  
Convocation à la sélection (support au positionnement) et aux TEP le cas échéant  
Positionnement du candidat et proposition d'un parcours individualisé de formation  
Signature du plan individualisé de formation puis signature du contrat / de la convention de formation  
Convocation à l'entrée en formation

## Financement

Lors de la prise de contact, le candidat émet ses besoins en financements à la coordinatrice.

Possibilité de financement par :

- la région Nouvelle-Aquitaine
- Contrat d'apprentissage
- CPF
- Vivéa
- Ocapiat
- Transitions Pro
- Pôle Emploi
- Dispositif Sésame
- Contrat de professionnalisation...

Une rémunération peut être mise en place ou maintenue selon le profil du stagiaire.

Contact : Emmanuelle Bories, coordinatrice DEJEPS : [dejeps.fero@gmail.com](mailto:dejeps.fero@gmail.com)

## Délais d'accès

Le candidat trouve les informations en permanence sur le site internet de l'organisme. Il prend contact avec le référent de la formation qui l'intéresse : celui-ci confirme que le parcours choisi correspond aux attentes, au profil et au projet professionnel du candidat.

Si ce n'est pas le cas, il le réoriente vers un autre parcours, au sein de l'OF ou ailleurs. Le candidat peut se renseigner tout au long de l'année par mail ou par téléphone. Selon son profil il peut intégrer la formation en cours de session (parcours partiels avec prérequis justifiés).

Prévoir de passer les tests d'entrée réglementaires et le positionnement le lendemain : [cf dates](#).

Inscription possible jusqu'à 15 jours avant le début de la session si tous les justificatifs de tous les prérequis sont présentés.

Pour le montage d'un dossier de demande de financement, il faut prévoir 3 mois avant le début de la session (5 mois pour les PTP de Transitions Pro).

## Tarif

Parcours plein : 7700€, présentation aux certifications incluse (+ 1 rattrapage)

Le candidat est positionné avant l'entrée en formation : le parcours de formation est individualisé.

Le tarif ne comprend pas d'éventuel stage de préparation aux tests d'entrée, ni l'inscription aux TEP, ni les frais de positionnement.

## Durée

11,5 mois, du 3 janvier 2022 au 16 décembre 2022

700h en centre dont 189h de FOAD et 1008h en entreprise

## Contact

Coordonatrice DEJEPS : Emmanuelle Bories, tel : 06 63 13 89 77, e-mail : dejeeps.fero@gmail.com

Référente handicap : Mathilde Lemercier, tel : 06 58 12 09 20, e-mail : bpjeps.fero@gmail.com

## Méthodes mobilisées

Formation en présentiel, par alternance en entreprise

Formation à distance (UC 1-2) sur une plate-forme numérique dédiée, connexion avec identifiants personnels donnés en début de cursus (apport de connaissances évalué par des quizz, études de cas, rapports)

Création d'un groupe de discussion dédié à la cohorte et aux formateurs

Mises en situation techniques sur le terrain, séances techniques à cheval

Mises en situation pédagogiques sur le terrain

La cavalerie n'est pas fournie pour les UC 3b et 4.

Installations : le FERO a conventionné avec les établissements équestres suivants, où ont lieu les rassemblements en présentiel :

- Pour les supports CSO, CCE, Dressage, Hunter, Pony Games
  - UC 3b et 4 : La Maison du Poney, 12 rue de la Mare, 17139 Dompierre sur Mer, pour la mise à disposition d'installations, de clientèle et d'encadrement pédagogique,
  - UC 3a : Les Ecuries de l'Aubrée, L'Aubrée, 17620 Echillais, pour la mise à disposition d'installations, de cavalerie, de clientèle et d'encadrement pédagogique,
- Pour les supports TREC et Tir à l'Arc (toutes UC) :
  - Centre équestre du Pays de Maurs, Domaine de Calsacy, 15600 Maurs la Jolie

3/4

## Moyens de suivi

Feuilles d'émargement par demi-journée

Attestation de formation délivrée en fin de formation

Questionnaires de suivi en sortie de formation puis à 6 mois et 12 mois

## Modalités d'évaluation et de sanction

Evaluations formatives en cours de cursus : mises en situation techniques et pédagogiques, cas pratiques, évaluations finales pour la certification.

Sanction finale : certification. Le candidat doit valider les 4 UC pour être diplômé. Les UC ne se compensent pas entre elles.

Les stagiaires sont invités à remplir des questionnaires de satisfaction en fin de formation

## Accessibilité

Les infrastructures sont soumises à la réglementation ERP.

Le candidat en situation de handicap contacte la coordinatrice de la formation afin de parler de son projet. La référente handicap l'oriente vers le cursus le plus adapté et lui présente les conditions d'accessibilité des actions de formation.

La référente handicap l'oriente ensuite vers la Maison Départementale des Personnes Handicapées de son département de résidence, qui conseille le candidat sur la faisabilité du projet de formation. En amont des exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat doit aussi prendre contact avec la DRAJES de sa région de résidence.

Pour constituer son dossier d'inscription en formation il devra produire l'avis d'un médecin agréé par la Fédération handisport ou par la Fédération française de sport adapté.

Contact référente handicap : Mathilde Lemerrier, tel : 06 58 12 09 20, e-mail : bpjeps.fero@gmail.com

## Les références de la formation

La première session de DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Sports Equestres du FERO est en cours ! Nous attendons la fin (3 décembre 2021) pour récolter les indicateurs suivants :

- Taux de satisfaction :
- Taux de réussite à la certification :
- Taux de poursuite d'études :
- Taux d'interruption en cours de formation :
- Taux de rupture des contrats d'apprentissage conclus :
- Taux d'insertion dès la sortie de formation :
- Taux d'insertion à 6 mois (et à 12 mois et/ou 24 mois, je ne me souviens plus des dates d'envoi des questionnaires de suivi pour les BP et AE) :

Soit tous les taux obligatoires pour un CFA :

### Article L6111-8 du code du travail

Chaque année, pour chaque centre de formation d'apprentis et pour chaque lycée professionnel, sont rendus publics quand les effectifs concernés sont suffisants :

1. Le taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels ;
2. Le taux de poursuite d'études ;
3. Le taux d'interruption en cours de formation ;
4. Le taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement concerné, à la suite des formations dispensées ;
5. La valeur ajoutée de l'établissement.

Pour chaque centre de formation d'apprentis, est également rendu public chaque année le taux de rupture des contrats d'apprentissage conclus.

Les modalités de diffusion des informations publiées sont déterminées par arrêté conjoint des ministres chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale.

4/4

## Débouchés

Après l'obtention d'un DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Sports Equestres, on peut :

- Être salarié dans un établissement équestre en tant que coach, entraîneur, enseignant
- Se mettre à son compte pour ouvrir une structure équestre ou coacher à domicile ou en concours
- Poursuivre sa formation en se spécialisant
  - DESJEPS Performance sportive mention Equitation (orientation formation de formateurs)
  - DESJEPS Performance sportive mention Sports Equestres (orientation entraînement et performance)
  - CS Education et Travail des Jeunes Chevaux

Un diplôme DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Sports Equestres donne les équivalences suivantes :

- UC 1 et 2 de tout autre DEJEPS Perfectionnement Sportif
- Test pédagogique d'entrée au DESJEPS Performance sportive mention Equitation
- Test d'entrée Analyse vidéo au DESJEPS Performance sportive mention Sports Equestres
- EPMSP du DESJEPS Performance sportive mention Equitation et mention Sports Equestres
- Diplôme de niveau Bac +2, pour ceux qui veulent reprendre leurs études.